

Bienvenue

Registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques (EEE) et Registre des producteurs de Piles et Accumulateurs (P&A)

La campagne de déclaration portant sur les données 2011 débutera le 2 janvier 2012 et se terminera le 1er mars 2012.

Janvier 2012 - NOUVEAU – Producteurs d'EEE professionnels

Conformément aux nouvelles directives du Ministère, les producteurs d'EEE professionnels doivent fournir, en faisant leur déclaration sur les données 2011, la présentation de l'organisation mise en place en respect de la réglementation pour la collecte et le traitement des DEEE dont ils sont responsables, par le biais de l'une des attestations suivantes :

[Attestation de mise en place d'un système individuel d'enlèvement et de traitement des DEEE professionnels](#)

[Attestation de transfert de responsabilité aux utilisateurs pour l'enlèvement et le traitement des DEEE professionnels](#)

Cette attestation doit être retournée complétée et signée à registredeee@ademe.fr.

Mémo d'aide et guides d'aide à l'enregistrement et à la déclaration

Pour plus d'information sur les Registres DEEE et P&A et sur les procédures de déclarations, vous pouvez télécharger un [Mémo d'aide \(cliquez ici\)](#) de 5 pages.

Registre DEEE	Registre P&A
<p>Vous pouvez également télécharger le « Guide d'aide au déclarant », qui comprend notamment des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> la réglementation française sur les DEEE le détail des procédures d'enregistrement et de déclaration le cas de la délégation complète aux éco-organismes (cas du ménager) la procédure de mandat 	<p>Vous pouvez également télécharger le « Guide d'aide au déclarant », qui comprend notamment des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> la réglementation française sur les P&A le détail des procédures d'enregistrement et de déclaration pour les producteurs et les opérateurs de traitement les réponses aux questions les plus courantes la procédure de mandat

Se connecter

Si vous êtes déjà enregistré à l'un des deux registres, pour vous connecter sur le compte de votre société : cliquez sur le lien "se connecter" en haut à droite de l'écran, et renseignez vos login et mot de passe.

Contacts

Pour toute question concernant l'utilisation de l'application informatique, merci de contacter les administrateurs des Registres :

- Pour le Registre DEEE : via le centre d'appel DEEE au 0 826 10 40 11 (numéro Indigo) - ouvert uniquement pendant les campagnes de déclarations - ou par e-mail à registredeee@ademe.fr.
- Pour le Registre Piles et Accumulateurs : via le centre d'appel P&A au 01 46 93 70 73 - ouvert uniquement pendant les campagnes de déclarations - ou par e-mail à registrepa@ademe.fr.

Liste des producteurs enregistrés au Registre DEEE et/ou au Registre P&A - Preuve de votre enregistrement

Pour consulter la liste des producteurs enregistrés : effectuez votre recherche à partir de l'onglet "Liste des déclarants" (sans vous connecter). Vous pourrez télécharger une attestation de votre enregistrement à l'un des Registres ou aux deux.

Liens divers

Registre DEEE	Registre P&A
<p>Informations sur la filière DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> Site Internet de l'ADEME, rubrique DEEE Site Internet du Ministère de l'Environnement, rubrique DEEE 	<p>Informations sur la filière Piles et Accumulateurs, la réglementation et le Registre</p> <ul style="list-style-type: none"> Site Internet de l'ADEME, rubrique P&A Site Internet du Ministère de l'Environnement, rubrique P&A
<p>Informations sur les éco-organismes agréés et la filière des DEEE ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecologic (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes): Eco-systèmes (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes): ERP (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes) Récyllum (agréé pour les lampes usagées) 	<p>Informations sur les éco-organismes agréés et la filière des P&A portables</p> <ul style="list-style-type: none"> COREPILE SCRELEC

Informations sur la nomenclature SH4

- [WCO-OMD](#) : pour trouver le code SH4 correspondant à un équipement, reportez-vous à la nomenclature du Système Harmonisé (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)